

Commune de 68460 LUTTERBACH  
Haut-Rhin

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUTTERBACH  
DE LA SÉANCE DU 22 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt deux avril, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Lutterbach s'est réuni à l'Espace Associatif – 7 rue des Maréchaux – après convocation légale, **sous la présidence de Monsieur Rémy NEUMANN, maire.**

**Présents :** Pascal IMBER, Evelyne WILHELM, Céline GERBEAUX, Jean-Pol MARJOLLET, Jean-Paul WEBER, adjoints, Henri NOBEL, Chantal GRAIN, Mattéo GRILLETTA, Martine BANCELIN, Jean-Pierre EHRET, conseillers municipaux délégués, Michèle HERZOG, Andrée TALARD, Maëlle CARABIN, Thomas DREYFUS, Odile FOURNIER, Joseph SCHWEBLEN, Jean-Marie NICK, Yvette BOILEAU, Michel DANNER, Sophie SCHMITT, Roland KRIEGEL, Gertrude PETIT et Noël MILLAIRE.

**Les conseillers ci-après étaient excusés et avaient délégué leur mandat :** Frédéric GUTH à Henri NOBEL, Nathalie VOLTZ-DEGLIN à Mattéo GRILLETTA, Vincent SCHERRER à Pascal IMBER, Ghislaine SCHERRER à Evelyne WILHELM et Marie-Christine MOEGLÉ à Andrée TALARD.

Le maire salue les membres du conseil municipal ainsi que les auditeurs présents et la presse. Il donne lecture des procurations qui lui ont été remises.

Le conseil désigne Francis WIRA, directeur général des services, comme secrétaire de séance. Ce dernier sera assisté techniquement par Régine MENUJER.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que Madame Gertrude Petit lui a fait parvenir une lettre de démission en date du 14 avril 2014. C'est Monsieur Gabriel KLEM, le suivant sur la liste « En Avant Lutterbach », qui la remplace. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue puis passe à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. DIRECTION GENERALE**

1.1 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION PUBLIQUE  
Néant

1.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
Néant

1.3 INFORMATIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
1.3.1 Information concernant la commission communale d'accessibilité

- 1.4 AFFAIRES INTERCOMMUNALES  
Néant
- 1.5 ENSEIGNEMENT  
Néant
- 1.6 AFFAIRES GÉNÉRALES  
Néant
- 1.7 MESURES DIVERSES CONSÉCUTIVES AU RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL
  - 1.7.1 Approbation du règlement intérieur du conseil municipal
  - 1.7.2 Constitution et composition des commissions permanentes du conseil municipal
  - 1.7.3 Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS
  - 1.7.4 Élection des membres du conseil municipal au CCAS
  - 1.7.5 Élection des membres de la commission d'appel d'offres
  - 1.7.6 Élection des membres de la commission MAPA
  - 1.7.7 Désignation des membres du groupe de travail sur la réglementation de la publicité et de l'affichage
  - 1.7.8 Désignation des délégués du conseil municipal au conseil des Anciens
  - 1.7.9 Désignation des délégués du conseil municipal au conseil d'administration du Collège
  - 1.7.10 Désignation du délégué du conseil municipal à l'Association Foncière Urbaine Autorisée
  - 1.7.11 Désignation du délégué du conseil municipal au Groupement d'Intérêts Cynégétiques 17 (Nonnenbruch)
  - 1.7.12 Désignation des délégués du conseil municipal à la Commission Consultative de la Chasse
  - 1.7.13 Désignation du délégué du conseil municipal à l'association de gestion et d'animation du CINE
  - 1.7.14 Désignation du délégué du conseil municipal à la conférence sanitaire de Territoire 4
  - 1.7.15 Désignation des délégués du conseil municipal aux conseils d'école
  - 1.7.16 Désignation du délégué du conseil municipal à l'Université Populaire du Haut-Rhin
  - 1.7.17 Désignation du délégué du conseil municipal à l'association des centres de soins de Mulhouse et environs
  - 1.7.18 Désignation du délégué du conseil municipal à la Prévention Routière
  - 1.7.19 Désignation du représentant du conseil municipal chargé des relations avec les sapeurs-pompiers volontaires
  - 1.7.20 Désignation du correspondant Défense
  - 1.7.21 Désignation des membres du comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires
  - 1.7.22 Désignation des délégués du conseil municipal à l'amicale du personnel communal
  - 1.7.23 Désignation du délégué du conseil municipal au conseil d'administration Sinclair
  - 1.7.24 Désignation du délégué du conseil municipal au conseil d'administration MAPAD « Les Fontaines »
  - 1.7.25 Désignation des membres de la commission administrative de révision des listes électorales
  - 1.7.26 Proposition de composition de la commission communale des impôts directs
  - 1.7.27 Désignation du délégué du conseil municipal à l'association « Lutterb'accueil »
  - 1.7.28 Désignation d'un représentant de la commune à l'« Assemblée Spéciale » de la SERM
  - 1.7.29 Désignation des délégués du conseil municipal à l'association du Pays de la Région Mulhousienne
  - 1.7.30 Désignation des délégués du conseil municipal à l'association des communes forestières du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle
  - 1.7.31 Désignation des délégués au Syndicat intercommunal du Dollerbaechlein

**2. SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE**

Néant

**3. SERVICE RESSOURCES****3.1 FINANCES**

- 3.1.1 Décision modificative n° 1 du budget Commune
- 3.1.2 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- 3.1.3 Indemnités de conseil au Receveur municipal

**3.2 SUBVENTIONS**

Néant

- 3.2.1 Subvention 2014 en faveur des jeunes licenciés sportifs scolaires
- 3.2.2 Subvention pour séjours scolaires à l'école Jean XXIII

**3.3 PERSONNEL**

- 3.3.1 Crédit formation des élus

**4. SERVICE TECHNIQUE**

- 4.1 Vente d'un terrain rue du Rail
- 4.2 Régularisation foncière rue Aristide Briand
- 4.3 Forêt communale : approbation de l'état d'assiette des coupes 2015
- 4.4 Programme des travaux forestiers pour 2014
- 4.5 Prévision des coupes en forêt communale pour 2014

**5. SERVICE ANIMATION**

Néant

**6. DIVERS****1. DIRECTION GÉNÉRALE****1.1 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DELA DERNIÈRE RÉUNION PUBLIQUE**

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal que les procès-verbaux des deux précédents conseils municipaux seront validés lors du conseil du mois de juin.

**1.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Néant

**1.3 INFORMATIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****1.3.1 Information concernant la commission communale d'accessibilité**

**L'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le maire préside la commission communale d'accessibilité et arrête la liste de ses membres.**

**Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il se propose de désigner pour siéger à la commission communale d'accessibilité :**

- les membres de la commission urbanisme et travaux,
- un représentant de l'institut Saint-Joseph,
- un représentant de l'association Marguerite Sinclair,
- un représentant de l'association ALISTER.

#### **1.4 AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

*Néant*

#### **1.5 ENSEIGNEMENT**

*Néant*

#### **1.6 AFFAIRES GÉNÉRALES**

*Néant*

#### **1.7 MESURES DIVERSES CONSÉCUTIVES AU RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

##### *1.7.1 Approbation du règlement intérieur du conseil municipal*

**Monsieur le Maire** précise que le règlement intérieur existant est conservé avec deux régularisations concernant :

- le lieu de réunion du conseil municipal qui est depuis trois ans l'Espace Associatif,
- l'existence du conseil des jeunes au niveau des commissions extra-municipales.

**Monsieur le Maire** rappelle que les interruptions de séances sont possibles pour le public à condition de lever la main et de demander l'autorisation. Il se dit séduit par le « quart d'heure républicain », instauré par Heimsbrunn à la fin du conseil municipal, qui est une autre formule pour donner la parole aux habitants. La réflexion est ouverte à ce sujet.

**Monsieur le Maire** passe ensuite au vote de la délibération.

**Il est proposé au conseil municipal d'approuver la nouvelle rédaction du règlement intérieur qui reprend, en l'actualisant, celui qui avait été adopté en date du 7 avril 2008.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

##### *1.7.2 Constitution et composition des commissions permanentes du conseil municipal*

**Monsieur le Maire** précise que cinq pôles correspondent aux cinq postes d'adjoints, plus un pôle finances dont l'objectif est essentiellement de préparer le budget et qui ne se réunira pas tous les trimestres.

**Jean-Marie NICK** demande, dans le cadre des commissions, si des élus non inscrits d'office auront également la possibilité d'y assister.

**Monsieur le Maire** répond : « Nous avons annoncé que les commissions seront ouvertes aux extra-municipaux, il me paraît donc évident qu'un conseiller municipal puisse y participer, à charge pour lui de s'inscrire à la ou les commissions de son choix.

**Afin d'associer l'ensemble des conseillers municipaux à la préparation et au suivi des décisions, le conseil municipal décide de créer les commissions permanentes suivantes :**

- **Pôle Finances**
- **Pôle Citoyenneté et Gouvernance**
- **Pôle Social et Seniors**
- **Pôle Jeunesse et Enseignement**
- **Pôle Animation de la Cité**
- **Pôle Cadre de Vie**

**Bien que le droit local ne le prévoie pas (article L 2341-8 du Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal respectera le principe de la représentation proportionnelle.**

**En se basant sur le nombre de 12 membres par commission, la pondération reflétant le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée permet d'obtenir la répartition suivante :**

- **9 sièges pour le groupe « Réussir Ensemble Lutterbach »**
- **2 sièges pour le groupe « En Avant Lutterbach »**
- **1 siège pour le groupe « Proche de Vous ».**

**En conséquence, après concertation avec les groupes en présence, Monsieur le Maire propose la composition suivante des commissions :**

▪ <b>Pôle Finances</b>		▪ <b>Pôle Citoyenneté et Gouvernance</b>	
1	Rémy NEUMANN	1	Pascal IMBER
2	Frédéric GUTH	2	Chantal GRAIN
3	Pascal IMBER	3	Michèle HERZOG
4	Evelyne WILHELM	4	Nathalie VOLTZ-DEGLIN
5	Chantal GRAIN	5	Vincent SCHERRER
6	Céline GERBEAUX	6	Mattéo GRILLETTA
7	Joseph SCHWEBLEN	7	Martine BANCELIN
8	Jean-Pol MARJOLLET	8	Jean-Pol MARJOLLET
9	Jean-Pierre EHRET	9	Andrée TALARD
1	Michel DANNER	1	Yvette BOILEAU
2	Gabriel KLEM	2	Roland KRIEGEL
1	Noël MILLAIRE	1	Noël MILLAIRE

▪ <b>Pôle Social et Seniors</b>		▪ <b>Pôle Jeunesse et Enseignement</b>	
1	Evelyne WILHELM	1	Céline GERBEAUX
2	Andrée TALARD	2	Martine BANCELIN
3	Ghislaine SCHERRER	3	Nathalie VOLTZ-DEGLIN
4	Odile FOURNIER	4	Jean-Pierre EHRET
5	Thomas DREYFUS	5	Thomas DREYFUS
6	Michèle HERZOG	6	Ghislaine SCHERRER

7	Jean-Pol MARJOLLET	7	Maëlle CARABIN
8	Jean-Paul WEBER	8	Chantal GRAIN
9	Nathalie VOLTZ-DEGLIN	9	Marie-Christine MOEGLÉ
1	Sophie SCHMITT	1	Yvette BOILEAU
2	Jean-Marie NICK	2	Sophie SCHMITT
1	Noël MILLAIRE	1	Noël MILLAIRE

▪	<b>Pôle Animation de la Cité</b>	▪	<b>Pôle Cadre de Vie</b>
1	Jean-Pol MARJOLLET	1	Jean-Paul WEBER
2	Vincent SCHERRER	2	Henri NOBEL
3	Maëlle CARABIN	3	Frédéric GUTH
4	Thomas DREYFUS	4	Joseph SCHWEBLEN
5	Andrée TALARD	5	Martine BANCELIN
6	Henri NOBEL	6	Mattéo GRILLETTA
7	Evelyne WILHELM	7	Jean-Pierre EHRET
8	Pascal IMBER	8	Odile FOURNIER
9	Frédéric GUTH	9	Céline GERBEAUX
1	Gabriel KLEM	1	Jean-Marie NICK
2	Michel DANNER	2	Roland KRIEGEL
1	Noël MILLAIRE	1	Noël MILLAIRE

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création et la composition des commissions comme indiqué ci-dessus.

#### 1.7.3 Fixation des membres du conseil municipal au CCAS

Le conseil municipal décide de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, se répartissant comme suit :

- 6 membres choisis au sein du conseil municipal
- 6 membres qualifiés nommés par le Maire selon les dispositions de la loi du 29 juillet 1998 ainsi que des décrets des 6 mai 1995 et 4 janvier 2000.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

#### 1.7.4 Élection des membres du conseil municipal au CCAS

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé prioritairement de conseillers municipaux et de membres qualifiés nommés par le Maire qui lui-même en est le président de droit.

Jusqu'à présent, ce nombre était respectivement de 6, soit 12 au total.

La désignation des conseillers s'effectue sur la base de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En conséquence, après concertation avec les groupes en présence, Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

- 5 sièges pour le groupe « Réussir Ensemble Lutterbach »
- 1 siège pour le groupe « En Avant Lutterbach »
- 0 siège pour le groupe « Proche de Vous »

**Après délibération et vote à bulletin secret, sont désignés à l'unanimité, comme délégués du conseil municipal au CCAS :**

- Evelyne WILHELM
- Thomas DREYFUS
- Martine BANCELIN
- Andrée TALARD
- Michèle HERZOG
- Yvette BOILEAU

#### *1.7.5 Élection des membres de la commission d'appel d'offres*

**Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est présidée par le Maire ou son représentant.**

**Elle comprend, en plus du Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste (article 22 du Code des Marchés Publics).**

**En conséquence, après concertation avec les groupes en présence, Monsieur le Maire propose la répartition suivante :**

- 4 sièges pour le groupe « Réussir Ensemble Lutterbach »
- 1 siège pour le groupe « En Avant Lutterbach »
- 0 siège pour le groupe « Proche de Vous »

**Après délibération et vote à bulletin secret, sont désignés à l'unanimité, comme membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres :**

**Membres titulaires :**

1 - Henri NOBEL
2 - Frédéric GUTH
3 - Jean-Paul WEBER
4 - Joseph SCHWEBLEN
5 - Roland KRIEGEL

**Membres suppléants :**

1 - Jean-Pierre EHRET
2 - Céline GERBEAUX
3 - Evelyne WILHELM
4 - Jean-Pol MARJOLLET
5 - Michel DANNER

#### *1.7.6 Élection des membres de la commission MAPA*

**En application du Code des Marchés Publics, les collectivités locales peuvent traiter en marché à procédure adaptée (MAPA) les marchés de travaux compris entre 207 000 € HT et 5 186 000 € HT (valeur au 01.01.2014 en application du décret n° 2013-1259 du 27.12.2013).**

**Il est proposé au conseil municipal de créer une commission MAPA qui sera chargée de déterminer la ou les offres économiquement les plus avantageuses. Elle pourra également proposer au Maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.**

**Par souci de cohérence, il est suggéré au conseil municipal que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **décide la création d'une commission MAPA chargée de déterminer, pour les marchés passés sous forme de MAPA, dans le respect des seuils réglementaires en vigueur, la ou les offres économiquement les plus avantageuses,**
- **précise que la commission MAPA pourra proposer au Maire des négociations avec un ou plusieurs candidats,**
- **précise que la commission MAPA sera présidée par Monsieur Rémy NEUMANN (ou son suppléant), Président de la commission d'appel d'offres et sera composée de cinq titulaires :**
  - **Henri NOBEL**
  - **Frédéric GUTH**
  - **Jean-Paul WEBER**
  - **Joseph SCHWEBLEN**
  - **Roland KRIEDEL**

**et de cinq suppléants, les mêmes que ceux de la commission d'appel d'offres :**

- **Jean-Pierre EHRET**
- **Céline GERBEAUX**
- **Evelyne WILHELM**
- **Jean-Pol MARJOLLET**
- **Michel DANNER**
- **précise que le Président et les cinq membres susvisés auront voix délibérative,**
- **précise que les règles de quorum et de convocation MAPA sont identiques à celles régissant la commission d'appel d'offres,**
- **précise que seront conviés aux réunions de la commission MAPA, à titre consultatif :**
  - **le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet,**
  - **le directeur général des services et/ou un collaborateur compétent dans le domaine des marchés publics.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

*1.7.7 Élection des membres du groupe de travail sur la réglementation de la publicité et de l'affichage*

**Monsieur le Maire, Président de droit, informe le conseil municipal qu'il désigne Monsieur Pascal IMBER comme Président délégué.**

**Après délibération et vote à bulletin secret, sont désignés à l'unanimité, comme délégués du groupe de travail sur la réglementation de la publicité et de l'affichage :**

**1 - Frédéric GUTH**

**2 - Mattéo GRILLETTA**

**3 - Jean-Pierre EHRET**

1.7.8 Désignation des délégués du conseil municipal au conseil des Anciens

**Monsieur le Maire, Président de droit, informe le conseil municipal qu'il désigne, aux fins de le représenter, Madame Evelyne WILHELM comme Présidente déléguée au conseil des Anciens.**

**Après délibération et vote à bulletin secret, sont désignés à l'unanimité, comme délégués du conseil municipal au conseil des Anciens :**

- 1 - Nathalie VOLTZ-DEGLIN**
- 2 - Andrée TALARD**

1.7.9 Élection des délégués du conseil municipal au conseil d'administration du Collège

**Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme délégués au conseil d'administration du Collège :**

- 1 - Céline GERBEAUX**
- 2 - Jean-Pierre EHRET**

1.7.10 Désignation du délégué du conseil municipal à l'Association Foncière Urbaine Autorisée

**Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme délégué représentant le Maire, membre de droit, à l'Association Foncière Urbaine Autorisée « Winzerpfade » :**

- 1 - Pascal IMBER**

1.7.11 Désignation du délégué du conseil municipal au Groupement d'Intérêts Cynégétiques 17 (Nonnenbruch)

**Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme délégué au Groupement d'Intérêts Cynégétiques 17 (Nonnenbruch) :**

- 1 - Jean-Paul WEBER**

1.7.12 Désignation des délégués du conseil municipal à la Commission Consultative de la Chasse

**Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme délégués à la Commission consultative de la Chasse :**

**Président délégué représentant le Maire :**

- 1 - Jean-Paul WEBER**

**Délégués :**

- 1 - Henri NOBEL**
- 2 - Pascal IMBER**

1.7.13 *Désignation du délégué du conseil municipal à l'association de gestion et d'animation du CINE*

**Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme délégué représentant le Maire, membre de droit, à l'association de gestion et d'animation du CINE :**

**1 - Jean-Pol MARJOLLET**

1.7.14 *Désignation du délégué du conseil municipal à la conférence sanitaire de Territoire 4*

**Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme déléguée à la conférence sanitaire de Territoire 4 :**

**1 - Evelyne WILHELM**

1.7.15 *Désignation des délégués du conseil municipal aux conseils d'école*

**Le décret sur le fonctionnement des conseils d'écoles paru au Bulletin Officiel du 3 octobre 1991 précise que font partie des conseils d'école, outre le Maire ou son représentant, un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.**

**Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme délégués aux conseils d'école de l'école primaire René Cassin, des deux écoles maternelles (Chevreuils et Forêt) et de l'école associative bilingue ABCM :**

**1 - Céline GERBEAUX**

**qui représentera habituellement le Maire et**

**2 - Jean-Pierre EHRET**

1.7.16 *Désignation du délégué du conseil municipal à l'Université Populaire du Haut-Rhin*

**Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme délégué à l'Université Populaire du Haut-Rhin :**

**1 - Jean-Pierre EHRET**

1.7.17 *Désignation du délégué du conseil municipal à l'association des centres de soins de Mulhouse et environs*

**Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme déléguée à l'association des centres de soins de Mulhouse et environs :**

**1 - Martine BANCELIN**

1.7.18 *Désignation du délégué du conseil municipal à la Prévention Routière*

**Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme délégué à la Prévention Routière :**

**1 - Frédéric GUTH**

*1.7.19 Désignation du représentant du conseil municipal chargé des relations avec les sapeurs-pompiers volontaires*

**Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme conseiller chargé des relations avec les sapeurs-pompiers volontaires :**

<b>1 - Henri NOBEL</b>
------------------------

*1.7.20 Désignation du correspondant Défense*

**Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme correspondant Défense :**

<b>1 - Henri NOBEL</b>
------------------------

*1.7.21 Désignation des membres du comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires*

**Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme délégués au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires :**

**Délégués titulaires :**

<b>1 - Rémy NEUMANN</b>
<b>2 - Henri NOBEL</b>
<b>3 - Pascal IMBER</b>
<b>4 - Evelyne WILHELM</b>
<b>5 - Céline GERBEAUX</b>

**Délégués suppléants :**

<b>1 - Frédéric GUTH</b>
<b>2 - Jean-Pol MARJOLLET</b>
<b>3 - Joseph SCHWEBLEN</b>
<b>4 - Andrée TALARD</b>
<b>5 - Mattéo GRILLETTA</b>

*1.7.22 Désignation des délégués du conseil municipal à l'amicale du personnel communal*

**Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme membres de droit du conseil d'administration de l'amicale du personnel communal :**

<b>1 - Jean-Pol MARJOLLET</b>
<b>2 - Evelyne WILHELM</b>
<b>3 - Céline GERBEAUX</b>

1.7.23 Désignation du délégué du conseil municipal au conseil d'administration Sinclair

Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme délégué au conseil d'administration Sinclair :

1 - Rémy NEUMANN

1.7.24 Désignation du délégué du conseil municipal au conseil d'administration MAPAD « Les Fontaines »

Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme déléguée au conseil d'administration MAPAD « Les Fontaines » :

1 - Evelyne WILHELM

1.7.25 Désignation des membres de la commission administrative de révision des listes électorales

Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme membres de la commission administrative de révision des listes électorales :

1 - Céline GERBEAUX

2 - Ghislaine SCHERRER

3 - Andrée TALARD

4 - Jean-Pol MARJOLLET

5 - Pascal IMBER

1.7.26 Proposition de composition de la commission communale des impôts directs

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts, le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de soumettre à la direction des services fiscaux la liste des 32 personnes ci-dessous parmi lesquelles seront choisis huit membres titulaires et huit membres suppléants.

Ces nominations se feront après accord préalable des intéressés.

Les commissaires ainsi nommés constitueront la commission communale des impôts directs et siégeront sous la présidence de Monsieur le Maire.

Parmi les 16 propositions de commissaires titulaires et les 16 propositions de commissaires doivent figurer 2 commissaires titulaires et 2 commissaires suppléants qui ne sont pas domiciliés dans la commune, ainsi que de 2 commissaires titulaires et commissaires suppléants propriétaires de bois ou de forêts.

Titulaires	Suppléants
<b>Taxe professionnelle</b>	
<b>Christian TANCRAZ</b>	<b>Bernard GOFFINET</b>
<b>Christian SCHWERTZIG</b>	<b>Alain DURAND</b>
<b>Salvatore MONTANARO</b>	<b>Thierry BITSCHÉNE</b>
<b>Olivier KITTLER</b>	<b>Benjamin GUTHMANN</b>

Titulaires		Suppléants	
<b>Taxe d'habitation</b>			
<b>Gérard SCHMITT</b>		<b>Pierre IMBER</b>	
<b>Jean-Luc WAGNER</b>		<b>Gérard RESCH</b>	
<b>Patrick GAUTHIER</b>		<b>Manuela SORRENTINO</b>	
<b>Jean-Marie MEYER</b>		<b>Benoît MÉNY</b>	
Titulaires		Suppléants	
<b>Taxe foncière bâti</b>			
<b>Francis WAGNER</b>		<b>Jean-Pierre WEISS</b>	
<b>Marcel REYMANN</b>		<b>Micheline ARNOLD</b>	
<b>Fredy BUHL</b>		<b>Renée ZANCHETTA</b>	
<b>Pierre IMBER</b>		<b>Corinne FABBRO</b>	
Titulaires		Suppléants	
<b>Taxe foncière non bâti</b>			
<b>Norbert JEHL</b>		<b>Antoine HUG</b>	
<b>Marie-Anne WEBER</b>		<b>Joseph SCHWEBLEN</b>	
<b>Propriétaires de bois :</b>			
<b>Marie-Thérèse SCHMITT</b>		<b>Bernard SCHALCK</b>	
<b>André SCHWEBLEN</b>		.....	

En cas de défection de l'une ou de l'autre des personnes proposées, le remplacement sera assuré par Evelyne WILHELM, Céline GERBEAUX, Jean-Pol MARJOLLET, Henri NOBEL, Frédéric GUTH.

Après délibération, il est procédé à la désignation à l'unanimité, des membres proposés ci-dessus à la commission communale des impôts directs.

En conséquence, la liste des titulaires et des suppléants citée précédemment sera soumise à la direction des services fiscaux.

#### 1.7.27 Désignation du délégué du conseil municipal à l'association « Lutterb'accueil »

Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme délégué à l'association « Lutterb'accueil » :

**1 - Jean-Pol MARJOLLET**

#### 1.7.28 Désignation d'un représentant de la commune à l'« Assemblée Spéciale » de la SERM

Le capital détenu à la Société d'Équipement de la Région Mulhousienne (SERM) n'est pas suffisant pour permettre à la commune de Lutterbach l'accès à un siège au conseil d'administration.

En revanche, il appartient au conseil municipal de désigner un représentant à l'« Assemblée Spéciale », rassemblant les petits porteurs et désignant en son sein 3 représentants au conseil d'administration.

Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme représentant à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Spéciale de la SERM :

**1 - Rémy NEUMANN**

1.7.29 *Désignation des délégués du conseil municipal à l'association du Pays de la Région Mulhousienne*

**Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme délégués à l'association du Pays de la Région Mulhousienne :**

**Délégué titulaire :**

**1 - Rémy NEUMANN**

**Délégué suppléant :**

**1 - Henri NOBEL**

1.7.30 *Désignation des délégués du conseil municipal à l'association des communes forestières du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle*

**Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme délégués à l'association des communes forestières du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle :**

**Délégué titulaire :**

**1 - Jean-Paul WEBER**

**Délégué suppléant :**

**1 - Henri NOBEL**

1.7.31 *Désignation des délégués au Syndicat intercommunal du Dollerbaechlein*

**Par délibération du 14 avril 2014, le conseil municipal a procédé à la désignation de deux délégués titulaires au Syndicat Intercommunal du Dollerbaechlein.**

**Or, en application de l'article 6 des statuts du Syndicat, il convient de désigner deux délégués suppléants qui, en cas d'empêchement des délégués titulaires, seront appelés à siéger au Comité.**

**En conséquence, le conseil municipal, en complément de la désignation de**

**1 - Henri NOBEL**

**2 - Jean-Paul WEBER**

**comme délégués titulaires, procède à la désignation de deux délégués suppléants par vote à bulletin secret.**

**À l'issue des opérations de vote, le résultat est le suivant :**

- Nombre de votants : 29
- Nombre de suffrages exprimés : 29

**Sont élus comme délégués suppléants :**

<b>1 - Rémy NEUMANN</b>	<b>29</b>	<b>voix</b>
<b>2 - Joseph SCHWEBLEN</b>	<b>29</b>	<b>voix</b>

**La durée du mandat de ces délégués est la même que celle des membres du conseil municipal.**

## 2. SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

Néant

## 3. SERVICE RESSOURCES

### 3.1 FINANCES

#### 3.1.1 Décision modificative n° 1 du budget Commune

**Monsieur le Maire** : « Conformément à l'engagement que nous avons pris d'affecter la baisse des indemnités des élus aux associations, nous proposons :

- de baisser sur l'année 2014 les indemnités de 23 500 €, correspondant à la baisse de trois trimestres d'indemnités,
- d'augmenter les subventions aux associations de 30 000 €, en sachant que le différentiel de 6 500 € provient des libéralités reçues (les dons qui ont été faits par rapport à la vierge mais qui n'ont été encaissés sur l'année 2014 et d'autres produits -notamment forestiers- pour 1400 €.) »

Il est proposé au conseil municipal d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2014 :

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DÉPENSES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
768	Autres produits financiers	- 200	6531	Indemnités	- 23 500
7688	Autres produits financiers	200	6574	Subventions aux associations	30 000
7023	Menus produits forestiers	1 400			
7713	Libéralités reçues	5 100			
	<b>Total</b>	<b>6 500</b>		<b>Total</b>	<b>6 500</b>

INVESTISSEMENT					
RECETTES			DÉPENSES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
28188	Autres amortissements	- 400			
10226	Taxe d'aménagement	400			
	<b>Total</b>	<b>0</b>		<b>Total</b>	<b>0</b>

Compte 7023 : facturations tardives (garde forestier indisponible)

Compte 7713 : dons statue de la Vierge

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

### 3.1.2 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

**À la demande du Trésorier Principal de Mulhouse Couronne, il est proposé d'admettre en non-valeur des sommes non recouvrables :**

- **au titre du rôle de l'année 2011 du budget Commune concernant le remboursement d'un avoir sur facture :**
  - **43,18 € dus par l'entreprise Orange Business, au motif que cette créance est inférieure au seuil de saisie-vente.**

**Cette dépense, soit 43,18 €, sera imputée au compte 654-0 du budget Commune 2014.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

### 3.1.3 Indemnité de conseil au Receveur municipal

**Le Conseil Municipal,**

**Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,**

**Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,**

**Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,**

**Décide :**

- **de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,**
- **d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,**
- **que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean SCHUHLER, Receveur municipal.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

## 3.2 SUBVENTIONS

### 3.2.1 Subvention 2014 en faveur des jeunes licenciés sportifs scolaires

**Pour les jeunes licenciés des associations sportives des écoles primaires adhérentes à l'USEP, le Conseil Général verse aux associations une aide qui s'élève à 1,30 € par licence au titre de la saison sportive 2013/2014.**

**L'USEP sollicite la commune pour qu'elle continue à rester alignée sur l'ancien taux de subvention du Conseil Général qui était fixé à 2,30 € par licencié.**

**Afin de soutenir au mieux les associations locales, le conseil municipal décide de fixer le taux communal à 2,30 € par licencié de l'USEP, soit :**

- USEP de l'école Cassin : 416 licenciés : 956,80 €
- USEP de l'école maternelle « La Forêt » : 44 licenciés : 101,20 €

Cette dépense, soit 1 058,- € pour 460 jeunes licenciés sera imputée au chapitre 6574-2 du budget Commune 2014.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### 3.2.2 Subvention pour séjours scolaires à l'école Jean XXIII

Deux habitants de Lutterbach, scolarisés à l'école privée Jean XXIII vont participer à une classe de découverte au centre La Roche de Stosswihr du 18 au 23 mai 2014 en centre A.

Le conseil municipal décide de subventionner cet élève au même tarif que le Conseil Général, soit 12,75 € par jour (soit 12,75 € x 5 jours x 2 personne = 127,50 €).

Quatre autres habitants de Lutterbach, scolarisés à l'école privée Jean XXIII vont participer à un enseignement de la voile au plan d'eau de Reiningue au courant du mois de juin.

Le conseil municipal décide de subventionner cet élève au même tarif que le Conseil Général, soit 12,15 € par jour (soit 12,15 € x 4 jours x 4 personne = 194,40 €).

Cette dépense, soit 321,90 €, sera imputée au compte 6574-2 du budget Commune 2014.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

## 3.3 PERSONNEL

### 3.3.1 Crédit formation des élus

L'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'adopter le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant de 3 500.- €.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les dispositions suivantes :

- agrément des organismes de formation,
- dépôt préalable aux stages d'une demande d'autorisation précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées,
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs de dépenses,
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les mesures ci-dessus,
- décide de l'inscription annuelle au budget communal de l'enveloppe financière nécessaire.

Cette dépense, soit 3 500.- €, sera imputée au compte 6535-0 du budget Commune 2014.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

#### **4. SERVICE TECHNIQUE**

##### *4.1 Vente d'un terrain rue du Rail*

**Par délibération du 2 juillet 2012, le déclassement d'un terrain rue du Rail du Domaine Public dans le Domaine Privé de la commune a été soumis à une enquête publique du 13 au 31 août 2012.**

**Monsieur Philippe Koenig, Commissaire-enquêteur, n'ayant formulé aucune observation, le conseil municipal, par délibération du 24 septembre 2012, a autorisé le classement de ce terrain dans le Domaine Privé de la commune.**

**Monsieur et Madame Xavier Moine, demeurant 15 rue du Champs des Oiseaux, ont fait part de leur souhait d'acquérir une partie de cette parcelle d'une superficie de 0,31 are, estimée par le service des Domaines à 1 500.- € l'are, soit 465.- €.**

**Les frais d'acte notarié ainsi que les frais d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.**

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **de donner une suite favorable à la vente du terrain à Monsieur et Madame Xavier Moine,**
- **de charger Maître Girod de rédiger l'acte notarié à venir**
- **de charger Monsieur le Maire ou son représentant de signer cet acte au nom de la commune de Lutterbach.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

##### *4.2 Régularisation foncière rue Aristide Briand*

**La propriété de Madame Christiane WININGER sise 39 rue Aristide Briand est en cours de vente. Cependant, il s'avère que la parcelle de terrain s'étend partiellement sur le trottoir et qu'une partie de son immeuble empiète légèrement sur le Domaine Public.**

**Il y a donc lieu de rectifier l'alignement au droit de cette propriété.**

**Un procès-verbal d'arpentage n° 1672 a été établi par le cabinet ABSIS pour la création de parcelles concernées, section 02 n° 263/21 et 264/21.**

**Madame WININGER ayant donné son accord pour la régularisation, il est proposé au conseil municipal :**

- **d'acquérir la parcelle section 02 n° 264/21 avec 0,23 are à l'euro symbolique,**
- **de céder la parcelle section 02 n° 265 avec 0,03 are à l'euro symbolique à Madame Christiane WININGER,**
- **de charger Maître GUILLAUME d'Épinal de rédiger l'acte de vente à venir aux frais de la commune de Lutterbach, d'autoriser le maire ou son représentant à signer cet acte et de solliciter l'inscription au Livre Foncier des parcelles,**
- **puis l'élimination de la parcelle acquise –section 02 n° 264/21– du fait de l'incorporation dans le Domaine Public.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

#### 4.3 Forêt communale : approbation de l'état d'assiette des coupes 2015

**Jean-Paul WEBER** informe le conseil municipal qu'une réunion a récemment eu lieu en mairie avec Monsieur Houbin, remplaçant de Monsieur Roldos à l'ONF. Messieurs Weber et Nobel lui ont fait part du souhait de la municipalité de ne pas voir l'essentiel de la forêt communale partir par la cheminée de la chaufferie au bois. Monsieur Houbin a répondu qu'il en est pleinement conscient, que l'ONF connaît parfaitement la production au mètre cube de la forêt et que seuls les « intérêts » sont impactés par les coupes, sans toucher au capital, de telle sorte à assurer sa pérennisation. Jean-Paul Weber ajoute qu'un bilan très précis sur la consommation de la chaufferie sera effectué, en faisant des comparaisons entre hivers rudes et plus doux. Il fait ensuite un petit inventaire de travaux à réaliser par l'ONF et les services techniques, dont la sécurisation de deux passerelles et l'enlèvement d'un arbre couché en bordure de chemin. Il signale également qu'il a trouvé une ancienne borne en grès dans un grand trou dans la végétation. Ces bornes faisant partie de notre patrimoine, Jean-Paul Weber l'a signalé à l'association d'histoire de Lutterbach et au service technique de la commune qui l'a entreposée au dépôt communal.

**Jean-Paul Weber** passe ensuite au détail le programme des travaux forestiers pour 2014.

**L'Office National des Forêts établit annuellement un « état d'assiette des coupes » des forêts relevant du régime forestier, qui permet d'arrêter les parcelles qui seront martelées au cours de la prochaine campagne de martelage (courant 2014). Cet état d'assiette de coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement.**

**L'article 12 de la « charte de la forêt communale » cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du conseil municipal.**

**La proposition de coupe présentée par l'ONF concerne les parcelles 15A – 15B – 16A – 16B – 16C et 21A. Les coupes prévues sur la parcelle 21B sont supprimées.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'état d'assiette des coupes 2015 à marteler présenté par l'ONF, mais se réserve le droit de modifier celles-ci lors de l'état prévisionnel des coupes qui sera soumis pour approbation en fin d'année 2014.**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

Forêt communale  
État d'assiette – année 2015 UT de la Thur (UO)

**Tableau des coupes du programme**

Groupe	Série	UG	Surf. UG	Surf. parcelle	Numéro EA
Amélioration	U	16C	0,91	0,91	2457
Irrégulier	U	16A	3,69	3,69	2455
Irrégulier	U	15A	6,55	6,55	2453
Irrégulier	U	16B	3,66	3,66	2456
Irrégulier	U	21A	5,19	5,19	2458
Amélioration	U	15B	1,66	1,66	2454

**Tableau des coupes supprimées**

Groupe	Série	UG	Surf. UG	Surf. parcelle	Numéro EA
Amélioration	U	21B	0,76	0,76	

#### 4.4 Programme des travaux forestiers pour 2014

L'Office National des Forêts a transmis le devis des travaux à effectuer dans la forêt communale en 2014 :

<b>Travaux de maintenance</b>	
<b>Entretien de limites et du parcellaire (parcelles 20-1-27)</b>	
<b>Pour un montant de .....</b>	<b>3 230,00 € HT</b>
<b>Travaux de sylviculture</b>	
<b>Cloisonnement d'exploitation : ouverture et entretien</b>	
<b>Dégagement manuel localisé de régénération naturelle par cassage</b>	
<b>Travaux divers : mise en peinture des arbres objectifs</b>	
<b>Détourage dans les peuplements</b>	
<b>Élagage de peuplements feuillus</b>	
<b>Protection contre le gibier</b>	
<b>Pour un montant de .....</b>	<b>8 710,00 € HT</b>
<b>Travaux d'infrastructure</b>	
<b>Travaux connexes d'infrastructures</b>	
<b>Réseau de desserte</b>	
<b>Pour un montant de .....</b>	<b>3 270,00 € HT</b>
<b>Travaux d'exploitation</b>	
<b>Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt</b>	
<b>Pour un montant de .....</b>	<b>5 900,00 € HT</b>

<b>Travaux divers</b>	
<b>Traitement des lots de bois de chauffage</b>	
<b>Pour un montant de .....</b>	<b>1 200,00 € HT</b>
<b>Le total est de .....</b>	<b>22 310,00 € HT</b>

Cette dépense est inscrite au compte 61524 du budget 2014.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le programme des travaux forestiers 2014.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

#### 4.5 Prévion des coupes en forêt communale pour 2014

L'Office National des Forêts a transmis le devis des travaux de coupes à façonner dans la forêt communale en 2014 :

- <b>Abattage et façonnage pour un montant de</b>	<b>11 970,- € HT</b>
- <b>Débardage et câblage pour un montant de</b>	<b>5 040,- € HT</b>
- <b>Dépenses diverses (cubage, regroupement des bois, sécurisation des chantiers) pour un montant de</b>	<b>3 000,- € HT</b>
<b>Le total est de</b>	<b>20 010,- € HT</b>

Cette dépense est inscrite au compte 61524 du budget 2014.

L'Office National des Forêts a transmis le montant de la recette prévisionnelle des travaux de coupes sur pied dans la forêt communale en 2014 :

- <b>Coupe en vente sur pied pour une recette prévisionnelle de</b>	<b>2 490,- € HT</b>
---	---------------------

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le programme des travaux de coupes 2014.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

## 5. SERVICE ANIMATION

Néant

## 6. DIVERS

Personne ne demandant la parole, le maire lève la séance publique à 19 h 15.

Lutterbach, le 23 mai 2014

Le secrétaire de séance,

Francis WIRA,  
directeur général des services

Rémy NEUMANN,  
maire

**Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations  
du conseil municipal de la Commune de Lutterbach  
de la séance du 22 avril 2014**

ORDRE DU JOUR :

1. DIRECTION GENERALE

- 1.1 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION PUBLIQUE  
Néant
- 1.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
(article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
Néant
- 1.3 INFORMATIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
  - 1.3.1 Information concernant la commission communale d'accessibilité
- 1.4 AFFAIRES INTERCOMMUNALES  
Néant
- 1.5 ENSEIGNEMENT  
Néant
- 1.6 AFFAIRES GÉNÉRALES  
Néant
- 1.7 MESURES DIVERSES CONSÉCUTIVES AU RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL
  - 1.7.1 Approbation du règlement intérieur du conseil municipal
  - 1.7.2 Constitution et composition des commissions permanentes du conseil municipal
  - 1.7.3 Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS
  - 1.7.4 Élection des membres du conseil municipal au CCAS
  - 1.7.5 Élection des membres de la commission d'appel d'offres
  - 1.7.6 Élection des membres de la commission MAPA
  - 1.7.7 Désignation des membres du groupe de travail sur la réglementation de la publicité et de l'affichage
  - 1.7.8 Désignation des délégués du conseil municipal au conseil des Anciens
  - 1.7.9 Désignation des délégués du conseil municipal au conseil d'administration du Collège
  - 1.7.10 Désignation du délégué du conseil municipal à l'Association Foncière Urbaine Autorisée
  - 1.7.11 Désignation du délégué du conseil municipal au Groupement d'Intérêts Cynégétiques 17 (Nonnenbruch)
  - 1.7.12 Désignation des délégués du conseil municipal à la Commission Consultative de la Chasse
  - 1.7.13 Désignation du délégué du conseil municipal à l'association de gestion et d'animation du CINE
  - 1.7.14 Désignation du délégué du conseil municipal à la conférence sanitaire de Territoire 4
  - 1.7.15 Désignation des délégués du conseil municipal aux conseils d'école
  - 1.7.16 Désignation du délégué du conseil municipal à l'Université Populaire du Haut-Rhin
  - 1.7.17 Désignation du délégué du conseil municipal à l'association des centres de soins de Mulhouse et environs
  - 1.7.18 Désignation du délégué du conseil municipal à la Prévention Routière
  - 1.7.19 Désignation du représentant du conseil municipal chargé des relations avec les sapeurs-pompiers volontaires

- 1.7.20 Désignation du correspondant Défense
  - 1.7.21 Désignation des membres du comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires
  - 1.7.22 Désignation des délégués du conseil municipal à l'amicale du personnel communal
  - 1.7.23 Désignation du délégué du conseil municipal au conseil d'administration Sinclair
  - 1.7.24 Désignation du délégué du conseil municipal au conseil d'administration MAPAD « Les Fontaines »
  - 1.7.25 Désignation des membres de la commission administrative de révision des listes électorales
  - 1.7.26 Proposition de composition de la commission communale des impôts directs
  - 1.7.27 Désignation du délégué du conseil municipal à l'association « Lutterb'accueil »
  - 1.7.28 Désignation d'un représentant de la commune à l'« Assemblée Spéciale » de la SERM
  - 1.7.29 Désignation des délégués du conseil municipal à l'association du Pays de la Région Mulhousienne
  - 1.7.30 Désignation des délégués du conseil municipal à l'association des communes forestières du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle
  - 1.7.31 Désignation des délégués au Syndicat intercommunal du Dollerbaechlein
2. SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE  
Néant
3. SERVICE RESSOURCES
- 3.1 FINANCES
    - 3.1.1 Décision modificative n° 1 du budget Commune
    - 3.1.2 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
    - 3.1.3 Indemnités de conseil au Receveur municipal
  - 3.2 SUBVENTIONS  
Néant
    - 3.2.1 Subvention 2014 en faveur des jeunes licenciés sportifs scolaires
    - 3.2.2 Subvention pour séjours scolaires à l'école Jean XXIII
  - 3.3 PERSONNEL
    - 3.3.1 Crédit formation des élus
4. SERVICE TECHNIQUE
- 4.1 Vente d'un terrain rue du Rail
  - 4.2 Régularisation foncière rue Aristide Briand
  - 4.3 Forêt communale : approbation de l'état d'assiette des coupes 2015
  - 4.4 Programme des travaux forestiers pour 2014
  - 4.5 Prévision des coupes en forêt communale pour 2014
5. SERVICE ANIMATION  
Néant
6. DIVERS

Suite du  
**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations**  
**du conseil municipal de la Commune de Lutterbach**  
**de la séance du 22 avril 2014**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
NEUMANN Rémy	Maire		
IMBER Pascal	1 <sup>er</sup> Adjoint		
WILHELM Evelyne	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
GERBEAUX Céline	3 <sup>ème</sup> Adjointe		
MARJOLLET Jean-Pol	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
WEBER Jean-Paul	5 <sup>ème</sup> Adjoint		
GUTH Frédéric	1 <sup>er</sup> Conseiller municipal délégué	Procuration donnée à Henri NOBEL	
NOBEL Henri	2 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		
GRAIN Chantal	3 <sup>ème</sup> Conseillère municipale déléguée		
GRILLETTA Mattéo	4 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		
BANCELIN Martine	5 <sup>ème</sup> Conseillère municipale déléguée		
VOLTZ-DEGLIN Nathalie	6 <sup>ème</sup> Conseillère municipale déléguée	Procuration donnée à Mattéo GRILLETTA	
EHRET Jean-Pierre	7 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué		
SCHERRER Vincent	8 <sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué	Procuration donnée à Pascal IMBER	

Suite du  
**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations**  
**du conseil municipal de la Commune de Lutterbach**  
**de la séance du 22 avril 2014**

HERZOG Michèle	Conseillère municipale		
TALARD Andrée	Conseillère municipale		
CARABIN Maëlle	Conseillère municipale		
SCHERRER Ghislaine	Conseillère municipale	Procuration donnée à Evelyne WILHELM	
DREYFUS Thomas	Conseiller municipal		
FOURNIER Odile	Conseillère municipale		
SCHWEBLEN Joseph	Conseiller municipal		
MOEGLE Marie-Christine	Conseillère municipale	Procuration donnée à Andrée TALARD	
NICK Jean-Marie	Conseiller municipal		
BOILEAU Yvette	Conseillère municipale		
DANNER Michel	Conseiller municipal		
SCHMITT Sophie	Conseillère municipale		
KRIEGEL Roland	Conseiller municipal		
KLEM Gabriel	Conseiller municipal		
MILLAIRE Noël	Conseiller municipal		

